

CONTRAT 2021 Pâtes-Farines-Jus de pomme**GAEC DE LA FERME (Famille Cirou)**

Lieu-dit La Ferme

28400 Brunelles

@ laferme.cirou@laposte.net**Adhérent(e) du Panier vanvéen :**

.....

Tél. :.....

@:.....

Référent :Lucie Moulis : 06 09-14-17-67 luciemoulis.lepaniervanveen@free.fr

Ce contrat instaure un partenariat entre un producteur et un amapien souscripteur. Le préachat des produits de la ferme Cirou certifiés biologique distribués par le producteur au Panier vanvéen contribue au maintien d'une agriculture paysanne locale et constitue un soutien pour une économie solidaire. Le souscripteur partage les risques exceptionnels de production et de livraison, conformément à la charte des AMAP (www.amap-idf.org).

Planning des livraisons : les livraisons ont lieu 3 fois par an : Février / Mars-avril / Septembre-octobre, en même temps que les autres produits du Perche (les dates seront précisées 1 mois avant les distributions), Le mardi de 18 h 30 à 20 heures au marché de Vanves, rue Antoine Fratacci.

Préachat pour :

Produits	Prix	Quantité par distribution	x 3 distributions	Total €
Tagliatelles 1kg	4,70€		x 3 =	
Fusilli 1kg	4,70€		x 3 =	
Coquillettes 1kg	4,70€		x 3 =	
Coquillettes 3kg	13,50€		x 3 =	
Fusilli 2kg	9,20€		x 3 =	
Farine Blanche 1kg	2€		x 3 =	
Blanche 5kg	9€		x 3 =	
Blanche 20 kg	32€		x 3 =	
Farine Bise 1kg	2€		x 3 =	
Bise 5kg	9€		x 3 =	
Bise 20kg	32€		x 3 =	
Farine Complète 1kg	2€		x 3 =	
Complète 5kg	9€		x 3 =	
Complète 20kg	32€		x 3 =	
Farine Intégrale 1kg	2€		x 3 =	
Intégrale 5kg	9€		x 3 =	
Intégrale 20kg	32€		x 3 =	
Jus de POMME	3,30€		x 3 =	

Total € pour 3 distributions

Engagement de l'adhérent : pré-financer la production, assurer une permanence de distribution, gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions).

Engagements du producteur : produire et livrer des produits de qualité correspondant au présent contrat, informer les cosignataires de tout événement le mettant en incapacité d'honorer tout ou partie de ses engagements contractuels.

Engagements communs : les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Modalité de paiement : le paiement sera effectué en 1 (*ou 2 chèques), à l'ordre de GAEC DE LA FERME qui sera encaissé à la première (*et la deuxième distribution).

Chèque 1 : banque : N° **montant :**

* Chèque 2 : banque : N° **montant :**

Fait à Vanves, le :

L'amapien :

Le Producteur GAEC de la Ferme :

